



**SIMAJE
du Pays de Lourdes**

BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept septembre, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 11/09/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au SIMAJE à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Jean-Marc BOYA, Sylvie SILORET, Guy VERGES, Stéphane ARTIGUES, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE

Était représenté(e) :

Sylvie MAZUREK donne procuration à Thierry LAVIT

Étaient excusé(e)s :

Denise CAPOU, Gérard CLAVE, Sandrine MAURA, Mohamed DILMI, Jeannine BORDE

Secrétaire de séance : Stéphane ARTIGUES

DÉLIBÉRATIONS

N° 1

TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS PERMANENTS 2025 : MODIFICATIONS

Rapporteur : Thierry LAVIT

Vu les articles L. 2313-1 et R. 2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Aussi, en considération d'un prochain départ à la retraite sur le service des Éducateurs sportifs, il est proposé au Bureau syndical la modification suivante du Tableau théorique des effectifs permanents 2025 du SIMAJE :

- Création d'un poste à temps complet appartenant au cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS).

De plus, après avis du Comité social territorial (CST) du 24 juin 2025, il est proposé la suppression des postes non pourvus suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à 31h hebdomadaires,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 30h hebdomadaires.

Le nombre d'emplois théoriques permanents à temps complet et à temps non complet du SIMAJE est porté à 128, dont 19 emplois à temps non complet et 4 emplois contractuels.

Les membres du Bureau Syndical, à la majorité,
1 abstention :
Sylvie SILORET

1°) approuvent les modifications apportées au Tableau théorique des effectifs permanents 2025 du SIMAJE, annexé à la présente délibération, portant à 128 le nombre d'emplois théoriques à temps complet et à temps non complet, dont 19 emplois à temps non complet et 4 emplois contractuels,

2°) précisent l'inscription des crédits nécessaires au Budget principal,

3°) autorisent Monsieur le Président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.



Le Secrétaire de séance,

Stéphane ARTIGUES



Le Président,

Thierry LAVIT